



Accueil de jour

Bilan d'activité 2025

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

L'ÉQUIPE DE L'ACCUEIL DE JOUR



Des salariés, des bénévoles, des jeunes volontaires en service civique.



Les **jeunes volontaires en service civique** sont mis à disposition par les Cygnes de Vie. Leurs missions sont en complément des actions des professionnels :

***Accueil et accompagnement**

Accueillir les personnes accueillies à leur arrivée.

Créer du lien social avec les personnes accueillies : discuter, écouter, jouer à des jeux, proposer des temps conviviaux.

Orienter les personnes accueillies vers les professionnels présents si besoin.

***Soutien à la vie quotidienne**

Participer à la distribution de boissons, repas, à la gestion des douches.

Aider à la gestion des espaces collectifs (propreté, rangement, mise en place des espaces).

Soutenir les personnes accueillies dans certaines démarches simples : lire un courrier, remplir un formulaire, etc



Des partenaires :

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
- Infos Droits

LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Ouverture de 10h15 à 13h

Une éducatrice spécialisée reçoit chaque personne qui arrive à l'accueil de jour.

Les objectifs du premier entretien :

- Accueillir la personne dans un cadre bienveillant et instaurer un climat de confiance
- Recueillir les informations essentielles sur sa situation (hébergement, santé, ressources, situation administrative)
- Identifier les besoins urgents (se nourrir, se laver, se reposer, accès aux soins, sécurité)
- Évaluer la demande et les attentes de la personne
- Informer sur les services proposés par l'accueil de jour et les dispositifs existants
- Orienter si nécessaire vers des partenaires ou des solutions adaptées (hébergement, santé, accompagnement social)

Nos amis les animaux sont acceptés.

Toutes les prestations proposées à l'accueil de jour sont **payantes** pour garantir un fonctionnement durable, ainsi que la continuité et la qualité du service.

Les tarifs appliqués sont inférieurs au **prix d'achat**.



TARIFS ACCUEIL DE JOUR

01/07/2024



70 cts : Assiette (Pain + beurre + confiture ou fromage + boisson)



30 cts : Boissons Chaudes (Café ou Chocolat ou Thé)



40 cts : Jus d'orange 25 cl



30 cts : Portion fromage



15 cts : Gâteau



10 cts : Beurre ou confiture ou pain



Soupe gratuite

LE PUBLIC

Qui fréquente l'accueil de jour ?

L'accueil de jour reçoit un public en grande précarité, caractérisé par une absence de logement stable, qui constitue le principal point commun entre les personnes accueillies, quelles que soient leurs origines ou situations administratives.

Typologie du public :

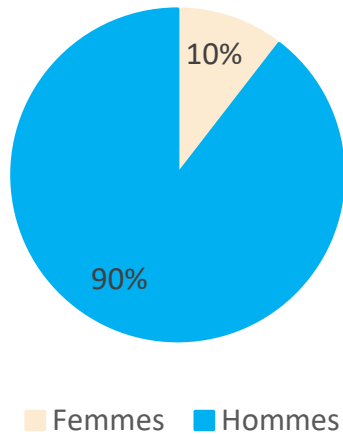
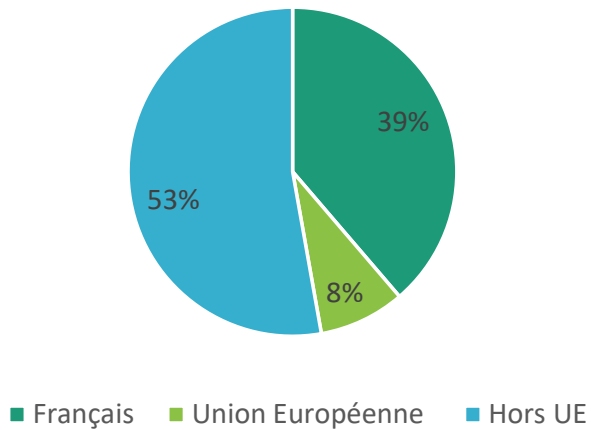
- **Résidents du centre d'accueil d'urgence (CAUP)** : Personnes en situation d'exclusion avec un parcours souvent marqué par la rupture (familiale, professionnelle, sociale). Accueillies pour des périodes limitées pour certaines, sans solution pérenne.
- **Migrants économiques** : Personnes ayant quitté leur pays d'origine pour des raisons principalement économiques. En attente de régularisation ou sans statut légal clair. Elles rencontrent des difficultés d'accès aux droits, à l'hébergement, et aux soins.
- **Travailleurs saisonniers** : Personnes souvent du Maghreb qui travaillent de manière précaire et temporaire. Elles vivent souvent dans des hébergements de fortune, squats.

➔ L'absence de logement est la réalité commune à ces différents profils. Elle entraîne une grande vulnérabilité sociale et physique, limite l'accès aux droits fondamentaux (santé, emploi, sécurité) et accentue le risque de désocialisation. Tous viennent à l'accueil de jour pour satisfaire leurs besoins primaires (essentiellement se laver, manger, laver leur linge).

En 2025, **417** personnes différentes dont **218** nouvelles personnes sont venues à l'accueil de jour soit une diminution de 9% par rapport à 2024.

LE PUBLIC ORIENTÉ EN 2025

Nationalités



53 % des personnes sont issus de pays non européens. Parmi elles, seulement 8% ont une autorisation de séjour sur le territoire.

Les personnes en situation irrégulière (48%) cumulent des fragilités qui freinent fortement leur intégration. L'absence de statut limite l'accès aux droits et aux dispositifs sociaux (hors aides essentielles comme l'Aide médicale de l'État), ce qui entraîne une grande précarité matérielle.

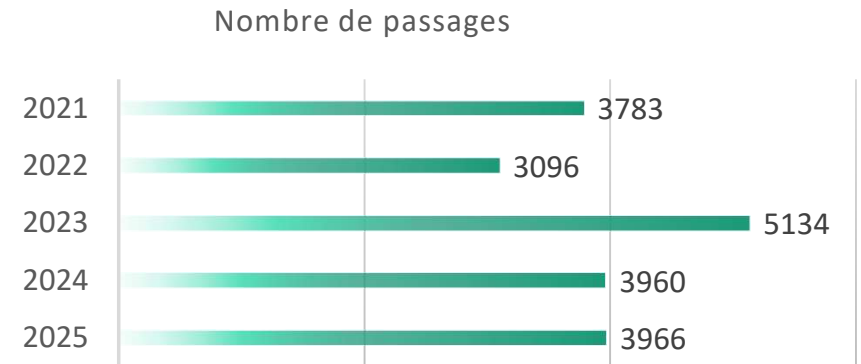
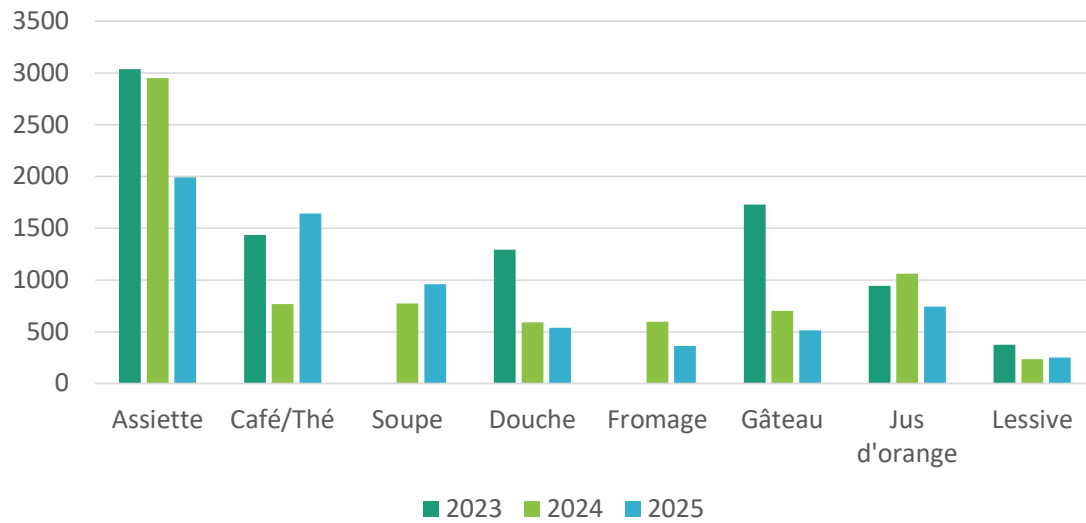
Cette situation favorise l'isolement social : peur des contrôles, méfiance vis-à-vis des institutions, difficulté à créer des liens durables.

L'instabilité (hébergement, ressources) complique également l'ancrage dans un parcours d'insertion.

Dans ce contexte, les accueils de jour jouent un rôle essentiel en offrant un espace sécurisé, du lien social et un premier accès aux droits, pouvant constituer un point d'entrée vers l'accompagnement.

La part des femmes a augmenté de 4 points par rapport à l'année 2024.

LES CHIFFRES



Comme en 2024, l'accueil de jour enregistre une baisse généralisée des prestations en 2025, sauf pour le café et les soupes.

La fréquentation stagne depuis 2024.

LES CHIFFRES

417 personnes sont passées à l'accueil de jour.

Toutes les personnes qui arrivent à l'accueil de jour sont reçues par un travailleur social pour faire le point sur leur situation.

248 nouvelles personnes reçues en 2025

- 54 ont été orientées vers des associations caritatives (vêtements chauds, couverture, serviette et nourriture),
- 101 démarches administratives ont été réalisées (ouverture de droits CPAM, renouvellement titre de séjour, impôts, lien avec les CPIP, orientation vers la PASS).

Un document justifiant leur identité est demandé pour des questions de sécurité.

Les personnes à droits incomplets ne souhaitent pas forcément entamer de démarches et ne racontent que très partiellement leur parcours de vie. L'accompagnement apporté à ces personnes consiste notamment à les orienter vers des associations caritatives (secours populaire) afin qu'elles puissent bénéficier de colis alimentaires et de vêtements. Nous les orientons également vers la PASS ou ALIFS. Des demandes de domiciliation peuvent également être faites.

De nombreuses personnes empruntent le téléphone pour faire appel au 115.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les résidents du CAUP.

LES PERMANENCES DES PARTENAIRES

17 permanences de la PASS : 45 personnes ont été vues en 2025

Le service de la PASS peut apporter une prise en charge ou/et un appui pour les patients en situation de précarité et vulnérabilité, qui ont besoin de soins et qui ne peuvent y accéder et/ou qui sont en rupture de soins du fait de l'absence ou incomplétude de couverture maladie, d'absence de ressources et/ou difficultés de subvenir à ses besoins, de difficulté à s'orienter dans le système de santé.

6 temps avec l'EMPP (à destination de l'équipe)

L'EMPP agit comme interface entre les professionnels de l'accueil de jour/CAUP et Cap'Lib. Ces rencontres permettent de faciliter l'orientation des personnes accueillies vers les dispositifs de soins adaptés.

L'EMPP propose également un soutien aux professionnels en apportant des informations, des conseils sur les problématiques liées à la précarité et aux troubles psychiatriques.

6 permanences info droits :

La juriste fournit des informations juridiques claires et adaptées aux situations rencontrées, couvrant des domaines tels que le droit des étrangers, le droit au logement, le droit du travail, le droit de la famille, ou encore les prestations sociales. Elle peut également aider à la rédaction de courriers, de recours, ou à la constitution de dossiers administratifs.

InfoDroits



QUELQUES COMMENTAIRES

Faits marquants 2025

L'agression sexuelle subie par notre collègue a profondément marqué l'équipe et ravivé des inquiétudes majeures concernant la sécurité au sein de l'accueil de jour. Cet événement a conduit à une réévaluation urgente des conditions de travail, mettant en lumière la nécessité de renforcer les dispositifs de protection et de prévention des risques. Dans ce cadre, des dispositifs DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) ont été mis en place afin de permettre une intervention rapide des forces de l'ordre en cas de situation de danger.

Par ailleurs, une formation a été organisée en collaboration avec le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie), centrée sur la gestion de la violence et les conduites à adopter face à des situations d'agression. Toutefois, cette formation a suscité des réactions contrastées au sein de l'équipe. Si elle a permis d'apporter des outils concrets en matière de sécurité, elle a également été difficile à vivre pour certains professionnels, en raison d'un décalage ressenti avec les valeurs fondamentales du travail social, davantage orientées vers l'accompagnement, la médiation et la relation d'aide.

Une agression a également concerné une jeune en service civique, soulignant que l'ensemble des acteurs, quel que soit leur statut, peut être exposé à ces risques.

Ces incidents ont généré une instabilité importante, renforcée par des difficultés de recrutement pour assurer les remplacements, ce qui a accru la charge de travail des professionnels présents et accentué le climat de tension.

L'ensemble de ces mesures témoigne d'une volonté forte de sécuriser les professionnels, tout en questionnant en permanence l'équilibre entre protection, posture professionnelle et valeurs du travail social.

LES PERSPECTIVES

Ouvrir un accueil de jour en dehors des locaux du CAUP afin de :

- Clarifier les missions des 2 services
- Respecter les besoins individuels
- Eviter les conflits, maintenir un climat serein

Le terrain destiné à l'installation de l'accueil de jour est trouvé. Cependant, à ce jour, les financements nécessaires à la réalisation des travaux et au fonctionnement ne sont pas encore réunis.

Un changement de lieu d'intervention pourrait constituer un levier important pour réduire les situations d'agression observées. En effet, plusieurs incidents se sont produits dans des espaces isolés, ce qui a pu favoriser le passage à l'acte et limiter les possibilités d'intervention rapide.

Dans cette perspective, les plans du nouvel accueil de jour prévoient une organisation des espaces regroupée au même endroit. Cette configuration permettrait d'éviter les déplacements ou les situations d'isolement, plus sécurisé et plus facilement contrôlable. Le fait de ne plus avoir à s'isoler dans des espaces séparés renforce ainsi la sécurité des professionnels comme des personnes accompagnées.

Un tel aménagement pourrait également améliorer la réactivité en cas d'incident, grâce à une meilleure visibilité des situations et une présence plus continue de l'équipe. Au-delà de l'aspect sécuritaire, cela contribuerait aussi à instaurer un climat de travail plus serein, en réduisant le sentiment d'insécurité.

LES PERSPECTIVES

Harmoniser les pratiques professionnelles

L'enjeu est de garantir une prise en charge plus cohérente et équitable des personnes accueillies, quel que soit l'intervenant. Cela peut passer par :

- * l'élaboration de protocoles partagés (accueil, accompagnement, gestion des demandes),
- * La ré écriture du projet de service,
- * des temps de réflexion collective autour des pratiques pour ajuster et améliorer en continu.

L'objectif est de réduire les disparités de fonctionnement et de sécuriser les parcours des personnes reçues.

Organiser des réunions régulières avec tous les intervenants

La coordination est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement. La mise en place de réunions régulières va permettre :

- * d'assurer une circulation fluide de l'information entre intervenants,
- * de mieux coordonner les interventions autour des situations individuelles,
- * de favoriser une culture commune et un sentiment d'équipe élargie.

Revoir le règlement de fonctionnement de l'accueil de jour

Le règlement doit rester un document vivant, adapté aux réalités du terrain et aux besoins du public accueilli. Une révision peut permettre :

- * d'actualiser les règles de vie collective (horaires, modalités d'accueil, respect du cadre),
- * de clarifier les droits et devoirs des personnes accompagnées comme des professionnels,
- * de rendre le document plus accessible (langage simplifié, supports visuels si besoin),

Ce travail peut aussi être l'occasion d'associer les intervenants et, dans une certaine mesure, les personnes accueillies afin de renforcer l'adhésion au cadre.

Ces différentes actions s'inscrivent dans une logique globale : renforcer la qualité de l'accueil de jour, sécuriser les parcours des personnes accueillies et soutenir les professionnels dans leurs pratiques. Cela suppose une démarche progressive, réaliste et partagée par l'ensemble des intervenants.